



## Rejets de télétransmission les plus courants

### Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0460051	"PRESCRIPTEUR INCONNU DANS REPERTOIRE NATIONAL"	Le prescripteur est inconnu au fichier national des professionnels de santé	Pensez à vérifier le numéro de prescripteur indiqué sur la prescription avant de télétransmettre. S'il s'agit d'un professionnel de santé salarié, nous vous invitons à saisir le numéro de la structure en indiquant la spécialité. S'il s'agit d'un professionnel de santé remplaçant, nous vous invitons à saisir le numéro du professionnel de santé remplacé.
4000067	"PU TRANSMIS > PU OPPOSABLE"	Le prix unitaire transmis n'est plus en vigueur à la date de délivrance	Vérifiez que le prix unitaire des médicaments de la facture ne soit pas supérieur à celui en vigueur à la date de délivrances. Vous pouvez trouver cette information sur : <a href="http://Ameli.fr/Pharmaciens/Base des médicaments et informations tarifaires">Ameli.fr/Pharmaciens/Base des médicaments et informations tarifaires</a> .
0460053	"PRESCRIPTEUR ETABLISSEMENT INCONNU"	L'établissement prescripteur est inconnu au fichier national des établissements	Pensez à indiquer le numéro d'établissement figurant sur la prescription. A défaut, vous pouvez retrouver cette information sur le site : <a href="http://finess.sante.gouv.fr">finess.sante.gouv.fr</a> .
2900005	"FACTURE DEJA PAYEE"	La facture a déjà été payée	Une facture portant le même numéro a déjà été réglée pour le même bénéficiaire des soins. Veuillez exploiter vos retours ARL (accusé de réception logique), NOEMIE et les courriels « retours sur le traitement des lots ». Pensez à vérifier vos remboursements sur votre compte ESPACE PRO. Dans le cas d'un paiement non trouvé, effectuez une réclamation sur le site Ameli.fr, via la fiche RECLAPS ( <a href="http://Ameli.fr/Professionnels de Santé/Pharmaciens/Votre caisse/Vos réclamations en quelques clics">Ameli.fr/Professionnels de Santé/Pharmaciens/Votre caisse/Vos réclamations en quelques clics</a> ). En effet, dans le cas où vous constateriez un litige, la télétransmission spontanée n'est pas autorisée.
0450056	"ETM CONNUE BDO NON TRANSMISE"	L'exonération du ticket modérateur connue au référentiel n'a pas été transmise	L'assuré bénéficie d'une exonération du ticket modérateur. En amont de la télétransmission, vérifiez sur : Espace Pro / Identification patient ou sur l'Attestation de Droits.



## Où trouver les informations ?

### Pour coder et facturer vos actes en CCAM

=> [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > Nomenclatures et codages)

### Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle ou une vision globale des soins remboursés à vos patients

=> [Espace pro](#)

### N'oubliez pas !

>> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur

>> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur [flux-pharmaciens@cpam-bordeaux.cnamts.fr](mailto:flux-pharmaciens@cpam-bordeaux.cnamts.fr) pour recevoir vos retours courriel Compagnon Flux Tiers

### Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ?

S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !